



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Cuthbert

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 16-03-2026 CONCERNANT LA
CONSTITUTION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, Larry Drapeau, directeur général
et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Cuthbert, que :

1. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mars 2026, le conseil a adopté la résolution numéro 16-03-2026 intitulée « Règlement numéro 371 constituant le comité consultatif d'urbanisme – Adoption finale ».
2. Cette résolution a pour objet de constituer un comité consultatif d'urbanisme.
3. Toute personne intéressée peut consulter cette résolution au bureau de la municipalité situé au 2021, rue Principale à Saint-Cuthbert, durant les heures ordinaires d'ouverture, ou sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-cuthbert.qc.ca.

Donné à Saint-Cuthbert ce 18 mars 2026.

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier